

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° II-3727

présenté par

M. Giraud, Mme Klinkert, Mme Piron, M. Vuibert, M. Ghomi, M. Bordat, Mme Boyer,
Mme Berete, M. Ledoux, Mme Brulebois, M. Brosse, Mme Le Peih, M. Perrot, Mme Rilhac,
M. Abad, Mme Hai, M. Pacquot et Mme Métayer

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.